

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-10 AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE 3 RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES DE 10 LOGEMENTS SUR LES LOTS 3 701 575, 3 701 576 et 3 701 577, RUE DU CHARPENTIER, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

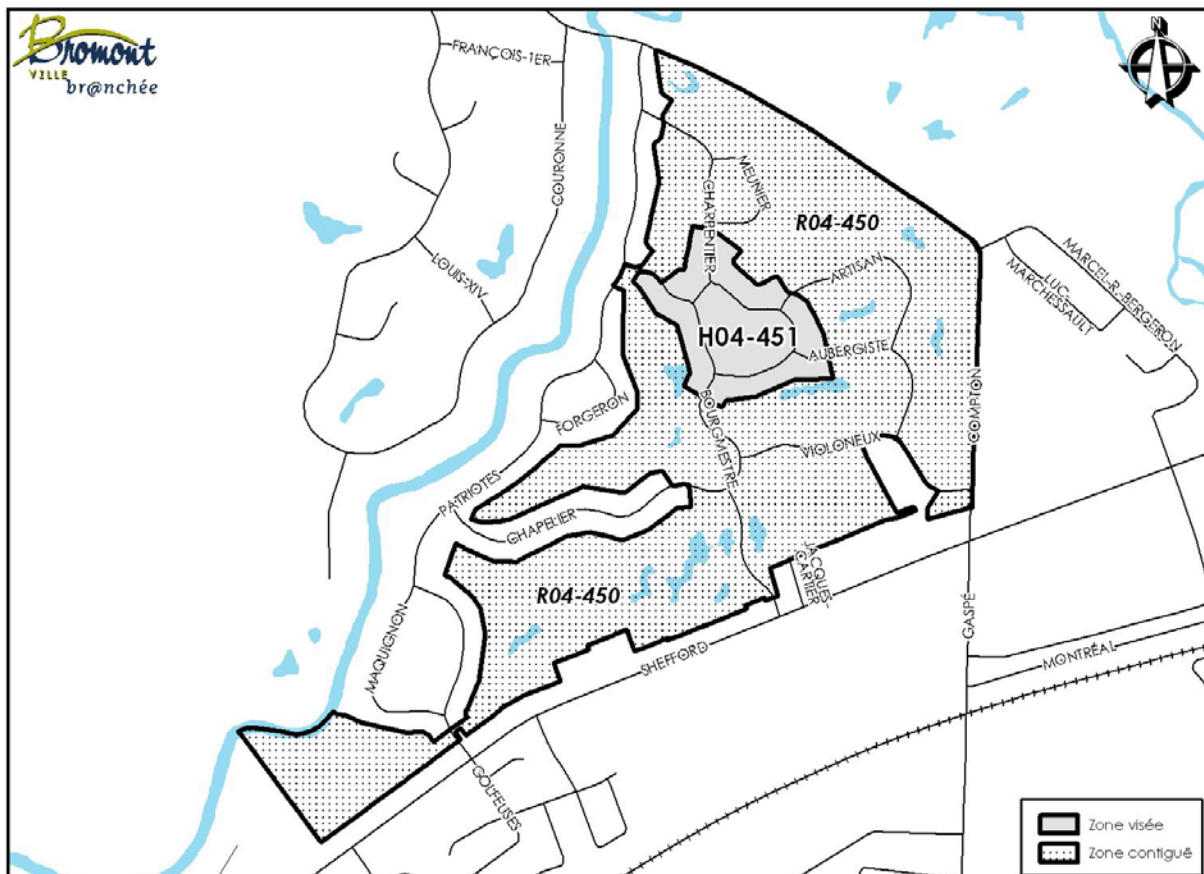
AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de résolution numéro PP-10 tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **4 mai 2015 à 19 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont.

Que ce premier projet de résolution vise à autoriser à certaines conditions, la construction de trois (3) résidences multifamiliales de dix (10) logements sur les lots 3 701 575, 3 701 576 et 3 701 577, rue du Charpentier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et la zone contiguë constituant le secteur concerné.



Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de résolution numéro PP-10 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Fait à Bromont, ce 15^e jour du mois d'avril 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA